



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 536 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à une banque de lait maternel permet d'améliorer la santé de nombreux prématurés au Québec et même de sauver des vies;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation d'une banque de lait au Québec ne coûtera rien aux contribuables puisque l'investissement initial de 800 000 \$ sera assumé par la Fondation Héma-Québec et que les économies annuelles en frais de santé attendus de 1 250 000 \$ sont largement supérieures aux frais de fonctionnement estimés à 580 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'ajuster la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet modifiant cette loi est prêt à être déposé à l'Assemblée nationale;

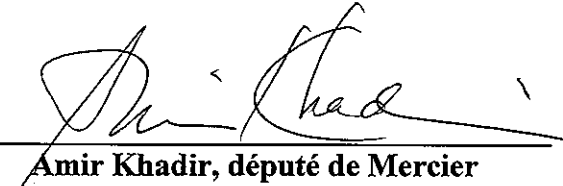
**CONSIDÉRANT QU'**Héma-Québec est prêt à procéder à l'implantation de cette banque de lait maternel et que des actions rapides permettront aux grands prématurés du Québec d'en bénéficier dans les meilleurs délais;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons au gouvernement du Québec de :

1. Déposer à l'Assemblée nationale, dans les plus brefs délais, le projet modifiant la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance*.
2. Prendre les ententes et les dispositions nécessaires pour autoriser Héma-Québec à démarrer l'implantation d'une banque de lait maternel au Québec, sans attendre l'adoption du projet modifiant cette loi, comme demandé par le Mouvement allaitement du Québec.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
Amir Khadir, député de Mercier

09-04-2013  
\_\_\_\_\_  
Date de signature de l'extrait